



Licitation et partage conflictuel

Par **a26**, le **17/01/2014** à **18:26**

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de divorce au stade peu avancé de l'ordonnance de non conciliation

J'ai obtenu la jouissance non gratuite du domicile conjugal.

Mon ex epoux m'affirme qu'il va me "pourrir" la vie et faire proceder à une vente forcée ou licitation de la maison pour que je la perde.

Je n'ai aucune difficulté financière et suis capable de racheter la part de mon ex epoux.

La maison peut elle être mis aux enchères même si je me porte acquereur?.

En cas de licitation suis je prioritaire sur l'achat?.

A noter que tout ceci s'inscrit dans un contexte déjà lourd : mon mari a été expulsé pour violence conjugale et a été condamné même après appel à 4 mois de prison avec sursis.

La maison est dans ma famille depuis des années, je n'ai pas bénéficié de donation mais elle a été rachetée sous le regime de la communauté des biens.

Après tout ce que mon fils et moi avons subit dois je encore stresser sur le fait qu'elle risque d'être vendue à un étranger juste parce que mon ex epoux souhaite me faire souffrir toujours plus????

Je vous remercie d'avance pour les reponses que vous pourrez apporter à mes angoisses

Par **JuLx64**, le **17/01/2014** à **21:19**

Comment votre époux est-il devenu propriétaire de la maison ?

Si vous ne vous mettez pas d'accord sur la valeur de partage de la maison, votre époux peut effectivement faire procéder à sa vente judiciaire, auquel cas vous pourrez bien évidemment enchérir, au même titre que n'importe qui d'autre. Ce ne sera pas nécessairement inintéressant pour vous, puisque la vente judiciaire d'un bien occupé se fait avec une forte décote, surtout si le bien est situé dans une région où le marché est peu liquide.

Par **a26**, le **17/01/2014** à **23:10**

Bonsoir, dors et deja merci pour votre reponse

Mon époux est devenu propriétaire au même titre que moi même nous avons acheté la maison en commun sous le régime de la communauté des biens et avons encore un crédit commun sur le bien
mais je suis actuellement seule à prendre en charge le credits puisque mon epoux n'honore pas ses mensualités.